

**Communiqué de presse****05 février 2025**

Le Tribunal des Activités Economiques de Paris a renvoyé dos à dos vendeurs et acquéreurs dans le cadre du dossier relatif à l'acquisition du Groupe Primonial par Altarea en mars 2022.

Les vendeurs continuent de contester avoir commis des manquements susceptibles de justifier le retrait unilatéral de Altarea, à deux jours du closing.

Ils feront donc appel de la décision rendue par le TAE.